

Affiché le 03/07/2023



**PERMIS DE CONSTRUIRE
MODIFICATIF
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

| | |
|--------------------------------------|--|
| Demande déposée le 09/06/2023 | |
| Par : | Monsieur BREMAUD OLIVIER |
| Demeurant à : | La Noue Ronde 79250 Nueil les Aubiers |
| Pour : | Construction d'un hangar agricole |
| Sur un terrain sis à : | 63 RTE DE COMBRAND I393, I391, I392 |

N° PC 079195 21 E0041 M01

Surface de plancher construite :
0.00 m²

**Surface de plancher créée par
changement de destination :**
0.00 m²

Destination : agricole,

LE MAIRE,

VU la demande de permis de construire modificatif susvisée, ayant fait l'objet d'un avis de dépôt affiché en mairie le 15/06/2023,
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,
VU le plan local d'urbanisme de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais, en date du 09/11/2021, mis à jour le 28/10/2022, ayant fait l'objet d'une mise en compatibilité le 21/03/2023,
VU le permis de construire N° 079195.21.E0041, en date du 02/03/2022,
VU la demande de permis de construire modificatif susvisée, formulée le 09/06/2023, tendant à modifier le volume du Bâtiment (diminution de l'emprise au sol),
VU le règlement de la zone A,

ARRETE

Article 1er : le permis de construire modificatif est accordé.

Article 2 : les prescriptions mentionnées sur le permis de construire d'origine sont maintenues.

Le 29/06/2023

Le Maire

P/le Maire et par délégation,
L'adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'économie
Jérôme BARON



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans le département, conformément aux dispositions de l'article L2131-2 du code général des collectivités territoriales :

- Dossier transmis le 09/06/2023
- Arrêté transmis le 04/07/2023

